



F  
S  
U

# Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs  
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°1 du 14 janvier 2009  
au Bulletin n°561 - ISSN : 1250-3509

**En Janvier 2009, mobilisons-nous pour :**

- **le service public d'éducation (16, 17, 21, 29 janvier),**
- **les services publics (29 janvier),**
- **l'emploi, le pouvoir d'achat (29 janvier).**

*Après la nuit des écoles du 16 janvier 2009,  
et après la manifestation régionale du 17 janvier 2009,*

**Mercredi  
21 janvier 2009**  
Rassemblement  
intersyndical  
départemental 14 h

*SNU.ipp/FSU, SNUDI-FO  
SUD éduc, CGT éduc*

**Inspection  
Académique**  
Remise des motions  
des écoles.  
Défendons  
tous les postes !

**Jeudi  
29 janvier 2009**

*Action unitaire  
interprofessionnelle  
CFDT, CFE-CGC, CFTC,  
CGT, FO, FSU,  
Solidaire, UNSA*

**Grève**  
**Manifestation 14 h**  
à partir de **Bastille**

**Sommaire :**

p.1 : En janvier 2009, mobilisons-nous.  
p.2 : Rassemblement intersyndical.  
Témoignage.

p.3 et 4 :  
Clés OTP : Sécuriser, oui ! Mais  
quoi ?  
Appel unitaire des organisations  
syndicales d'Ile-de-France.

## Gel des Aides Personnalisées - Préparation de la Carte Scolaire

### Rassemblement intersyndical

(SNU.ipp/FSU 93, SUD éducation 93, CGT éducation 93, SNUDI-FO 93)

Dans le cadre du développement de la lutte contre les régressions mises en œuvre par la RGPP, le SMA, l'agence nationale du remplacement, les jardins d'éveil, les EPEP, l'aide personnalisée, les réformes Darcos...

Les syndicats

SNUipp/FSU 93 - Sud éducation 93

CGT Educ'action 93 - SNUDI/FO 93

**appellent les personnels  
à agir ensemble**

- en gelant les aides personnalisées et en les transformant en temps de concertation ou en organisant des actions éducatives en direction de tous les élèves,
- en amplifiant les luttes au mois de janvier 2009,
- en réussissant la manifestation du samedi 17 janvier (parents, lycéens, enseignants),
- en participant au rassemblement intersyndical de remise des motions le mercredi 21 janvier à 14 h à l'IA 93,
- en réussissant la journée de grève interprofessionnelle du jeudi 29 janvier 2009.

**Mercredi  
21 janvier 2009  
14 h**

**sur le parvis de  
l'Inspection  
Académique  
de Bobigny**

*(Des parents de la FCPE  
et des élus des villes ont indiqué  
leur volonté d'être présents)*

### Témoignage

*A l'heure des premiers bilans de l'aide personnalisée, nous constatons qu'elle ne répond pas aux besoins des élèves, et que cela augmente la fatigue des élèves concernés.*

*Nous considérons que la seule réponse adaptée aux difficultés passagères des élèves est, outre le soutien organisé dans les classes par les enseignants sur le temps scolaire, la mise en place de maîtres supplémentaires pour une prise en charge pendant la classe, conjointement au travail des RASED et en concertation avec eux.*

*C'est pourquoi, nous décidons de suspendre l'aide personnalisée à partir de la rentrée et utilisons ce temps pour les projets de l'école, la concertation nécessaire entre les enseignants et les relations familles/parents.*

*Parallèlement, nous souhaitons remettre en place le soutien des élèves en difficulté, sur le temps scolaire, tous les jours de 11 h à 12 h. Ce point est l'axe prioritaire de notre projet d'école et a déjà fait ses preuves les deux années précédentes.*

*La suppression de 2 heures d'enseignement pour tous les élèves et la mise en place de l'aide personnalisée pour les élèves en difficulté ont servi d'artifice au ministre pour supprimer 3000 postes de RASED à la rentrée prochaine.*

*Cordialement,*

*L'équipe de la maternelle...*

# Clés OTP : Sécuriser, oui ! Mais quoi ?

**D**ans les semaines qui viennent les directeurs d'école vont être «invités» à réceptionner des clés OTP destinées à «sécuriser» l'accès à Base élèves. Avec cette clé qui générera un nouveau code à chaque utilisation, à condition de rentrer un code «pin», l'accès à différentes applications comprenant des données nominatives sera sécurisé, certes mais pourquoi faire quand le risque de croisement de fichiers subsiste ?

Pour des raisons de compréhension de lecture nous avons laissé le discours officiel en lettres droites et nos commentaires en italique.

**OTP : One Time Password. Mot de passe à usage unique ; technologie mise en œuvre basée sur une clé générant des codes aléatoires à une fréquence régulière, dont la combinaison avec un code PIN aboutit au mot de passe que l'utilisateur saisit lors de son authentification.**

**La cible prioritaire concerne les utilisateurs de BE1D (Base élève 1er degré).**

Les utilisateurs se verront progressivement dotés d'un système d'authentification forte, appelé OTP . L'objectif étant que 50 000 directeurs d'école et 10 000 mairies soient équipés à la fin du 1er trimestre 2009.

**L'usage du système d'authentification forte une fois déployé pourra être rapidement, sinon immédiatement, étendu à d'autres applications...**

- *On entend déjà parler de la transmission des résultats des évaluations par ce biais, alors que le ministre ne s'est pas caché en décembre 2008 d'ouvrir la concurrence entre écoles en rendant publics les résultats des évaluations... Le progrès quoi !*

Les principes de déploiement des clés OTP ont été pensés dans l'optique d'une distribution de clés à destination de tous les acteurs Éducation Nationale voire même au-delà, puisque sont également concernés les établissements du privé et certains personnels des municipalités.

*Clé personnelle et nominative : Des conséquences imprévues... Faudra-t-il dormir avec sa clé ?*

*Cette clé c'est un peu comme votre carte bancaire, elle ne fonctionne qu'avec un code «pin». Il ne faut donc perdre ni l'un ni l'autre et encore moins les deux ensemble. Mais n'en restons pas à cet aspect anecdotique :*

L'utilisation première de la clé OTP se fera dans le contexte BE1D. À ce titre, les utilisateurs seront confrontés à une évolution majeure, puisque l'identification se fera dorénavant de façon nominative et individuelle c'est à dire liée à l'utilisateur lui-même. Chaque utilisation de la clé indiquera qui entre les données dans BE1D, mais pas uniquement... On saura aussi qui entre les données dans les différentes applications qui vont se

*mettre en place progressivement.*

Une fois sa clé reçue, l'utilisateur la conserve tant qu'il reste au sein de son académie. Tout changement d'affectation intra - académique n'entraîne pas la restitution de la clé, mais uniquement la mise à jour de ses habilitations. *Cette dernière information nous laisse penser qu'à terme tous les enseignants auront ce type de clé et seront en capacité de rentrer des informations nominatives, on pense bien évidemment aux évaluations des élèves.*

*De nombreux acteurs entreront donc des informations nominatives dans de nombreuses applications. Quelles garanties avons-nous de non-croisement des fichiers ?*

Si par contre un porteur de clé quitte son académie, il doit alors la remettre à son responsable et s'en voit attribuer une nouvelle dans son académie de destination.

A noter que chaque acteur de la chaîne organisationnelle de distribution possèdera sa propre clé de sécurité, celle-ci devant lui permettre d'accéder aux outils qui lui seront nécessaires dans l'accomplissement des tâches propres à son rôle particulier.

**Des atouts et des garanties...**

- L'OTP est une réponse au besoin d'authentification forte exprimé à l'égard des applications de l'Éducation Nationale donnant accès à des données nominatives en général, et de BE1D en particulier. Cela permet notamment de rendre possible la nécessaire traçabilité des actions effectuées.

*Des questions malgré tout...*

La remise de la clé se fait en face-à-face : l'étape de remise de la clé à son porteur constitue «le maillon fondamental de la chaîne de confiance garantissant un niveau d'authentification élevé». Elle implique donc l'identification formelle du porteur préalablement à la remise de la clé.

*Cette étape de remise de la clé a été l'occasion de*

.../...

pratiques condamnables dans certains départements : des collègues ont dû signer, dans l'urgence, une attestation de remise de la clé précisant qu'ils avaient pris connaissance des obligations et engagements liés à son utilisation sans qu'aucune information ni document ne leur soient fournis à cette occasion.

### Consigne syndicale :

**Refuser** de réceptionner ces clés OTP et de signer le document administratif accompagnant cette remise de clé **sans** qu'une présentation exhaustive des responsabilités ne soit faite au cours d'une séance de formation. **Exiger** d'avoir un temps d'une semaine de prise de connaissance du manuel d'emploi et du référentiel de responsabilités associées à l'utilisation de cette clé avant la remise. **Exiger** la séance de formation sur le temps scolaire.

Dans tous les cas de figure, avant d'accepter de prendre la clé et de signer le moindre document **interroger** l'autorité habilitée à vous remettre la clé sur au moins les deux aspects suivants :

- 1 - Le droit d'opposition prévu à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 ne s'applique pas au traitement prévu par l'arrêté du 20 octobre 2008 concernant Base élèves. Les parents ne peuvent donc pas s'opposer à l'inscription de leurs enfants dans «Base élève 1er degré», pourquoi ?
- 2 - Les données enregistrées dans Base élèves, Sconet ou la BNIE pourraient-elles se retrouver entre les mains du secteur privé ? La sécurisation à laquelle s'attelle le Ministère semblait éliminer cette possibilité. Seulement voilà : il n'est peut-être pas nécessaire de pirater les bases de données du Ministère de l'Éducation nationale pour avoir accès aux informations qu'elles contiennent... Car si le dossier scolaire restait la propriété de la famille, tel n'est pas le cas de Base élèves qui est, lui, la propriété de l'État. Or, le secteur privé dispose, en application de l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005, du droit de demander communication des informations figurant dans ce fichier. L'article 10 de cette ordonnance prévoit en effet : «Les informations figurant dans des documents élaborés ou détenus par les administrations (...) quel que soit le support, peuvent être utilisées par toute personne qui le souhaite à d'autres fins que celles de la mission de service public pour les besoins de laquelle les documents ont été élaborés ou sont détenus».

## Appel unitaire des organisations syndicales d'Ile-de-France

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA de la Région Ile-de-France s'associent pleinement à la décision unitaire d'agir le 29 janvier 2009, en faisant grève et en manifestant :

- pour la défense de l'emploi privé ou public,
- pour lutter contre la précarité et les dérèglements économiques et sociales,
- pour exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du Pouvoir d'achat des salariés, chômeurs, et retraités et réduisent les inégalités,
- pour défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale,
- pour des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarités.

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA de la Région Ile-de-France appellent leurs organisations respectives dans les entreprises, les localités, les départements à se rencontrer dans l'unité la plus large, comme cela a déjà été fait pour les organisations syndicales de la Fonction Publique, pour faire du 29 janvier une réussite.

Elles appellent à s'appuyer sur le succès de la manifestation unitaire du 16 avril dernier en Ile-de-France sur les salaires et le pouvoir d'achat et veulent, avec le 29 janvier, franchir une nouvelle étape dans la mobilisation du monde du travail.

**Elles donnent d'ores  
et déjà rendez-vous aux salariés le :**  
**Jeudi 29 janvier 2009 à 14 h**  
**à la manifestation régionale  
unitaire interprofessionnelle  
à partir de Bastille**

Montreuil, le 22 décembre 2008

Les consignes relatives à la déclaration de grève parviendront dans les écoles dans la semaine du 19 au 24 janvier avec les éléments de carte scolaire.